

de Charlottetown, mais il ne renferme aucun argument sérieux. Il est basé sur la crainte, découlant du manque de connaissances au sujet du bill et des effets de son application. J'aimerais qu'un avocat réponde à la question que j'ai posée relativement à l'application des taux.

Le PRÉSIDENT: Il me semblait admis, sénateur, que le trafic serait réglementé dans le cas d'une compagnie et qu'il ne le serait pas dans l'autre cas.

L'hon. M. SINCLAIR: Ce ne serait pas juste, je crois.

L'hon. M. DANDURAND: C'est ce que pense le ministre.

Des honorables SÉNATEURS: Aux voix.

L'honorable M. BLACK: Le ministre aimerait-il mieux exempter toutes les compagnies de navigation des effets de ce bill.

L'hon. M. DANDURAND: Oui! Et certains de mes amis de l'Ouest ont demandé de faire une exception pour le blé.

Des hon. SÉNATEURS: Très bien, très bien.

L'hon. M. DANDURAND: Je proposerais l'établissement d'une commission des pêcheries à l'intention des Provinces maritimes, afin d'y réglementer le poisson, le Gouvernement achèterait le poisson et porterait toutes les pertes, et remettrait les profits aux pêcheurs des Provinces maritimes.

L'hon. M. BLACK: Très bien, très bien.

L'hon. M. DANDURAND: Nous habiterons un beau pays si le principe du régionalisme doit prévaloir et si le Gouvernement doit porter tout le fardeau seul.

L'hon. M. BEAUBIEN: Monsieur le président, je suis d'avis que la réglementation est une mauvaise chose et qu'on ne devrait y avoir recours qu'en cas d'absolue nécessité. On a démontré qu'il y avait lieu d'établir une réglementation dans le territoire visé par ce bill à cause du désordre qui y prévaut. Est-il vrai que cette situation n'existe que dans la région des Grands Lacs? Si les conditions ne sont pas les mêmes ailleurs, pourquoi appliquer ce remède au reste du pays qui se porte bien? Si ce désordre ne règne que sur les Grands Lacs, je ne vois pas pourquoi on s'opposerait à la restriction des effets de ce bill. Si l'injustice et le désordre ne prévalent que sur les Grands Lacs, je crois que mes honorables amis des Provinces maritimes ont établi le bien-fondé de leur cause.

L'hon. M. DANDURAND: Mais ils pénètrent sur les Grands Lacs.

L'hon. M. BEAUBIEN: Mais ils ne participent pas au trafic qui est en cause dans cette affaire. Il y a plusieurs experts ici qui pourraient nous expliquer la situation en deux mots. Si la réglementation n'est pas absolument nécessaire pourquoi établir ce système? Par ailleurs, si la réglementation est nécessaire, pourquoi ne pas la restreindre strictement à cette partie du pays où la chose s'impose?

L'hon. M. CALDER: Si on laisse le bill dans sa forme actuelle est-ce qu'on ne demandera pas de rajuster les taux de transport par eau?

Des hon. SÉNATEURS: Aux voix.

L'hon. M. HAIG: Aux voix.

Le PRÉSIDENT: Etes-vous prêts à voter.

L'hon. M. RAINVILLE: Je voudrais que M. Black me dise si un bateau des Provinces maritimes qui irait prendre ou livrer une cargaison à un port des lacs de l'Ontario serait autorisé à rapporter une cargaison dans les Provinces maritimes.

L'hon. M. BLACK: Oui.

Le très hon. M. MEIGHEN: Si j'interprète bien le sens de l'amendement, il s'appliquerait tout autant à la Canada Steamships qu'aux navires des Provinces maritimes. Le trafic entre les Grands Lacs et les ports des Provinces maritimes ne tombe pas sous le coup de ce bill, n'est-ce pas?